



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

13.10.2024

Titre du projet du marché:

NPA - 0686 - Ingénieur Electricité

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#3789

N° de la publication SIMAP:

#3789-01

Date de publication SIMAP:

08.10.2024

Adjudicateur:

DGIP DIAD Domaine 4 Prisons Transphere-SA

Pascal Widmer

Place de la Riponne 10

1014 Lausanne - Suisse

+41213167300

info.dgip@vd.ch

Organisateur:

DGIP DIAD Domaine 4 Prisons Transphere-SA

Routes des Jeunes 6

1014 Grand-Lancy - Suisse

+41223432419

transphere-dgpi@transphere-sa.ch

Inscription:

17.10.2024 - Délai de confirmation de participation à l'appel d'offres par transmission impérative de la clause de confidentialité signé à la DGIP (au format PDF)

Visite:

Pas de visite prévue

Questions:

30.10.2024, sur simap

Rendu documents:

02.12.2024 à 16h00, le timbre postal ne faisant pas foi.

A remettre en un exemplaire papier + une clé USB avec fichiers au format PDF

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre

Type de procédure:

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal

71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Description détaillée des prestations / du projet:

APPEL D'OFFRES POUR PRESTATION D'INGENIEUR Electricité

Nouveau pôle alimentaire NPA

Communauté de mandataires:

Non admise.

Sous-traitance:

Non admise.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres (réception après signature de la clause de confidentialité)

Comité d'évaluation ou Jury:

Président: M. Claudio Iglesias, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DIAD, Directeur DIAD

- M. Gilles Jeanneret, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DIAD Responsable de domaine
- Mme. Camille Orthlieb, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DIAD, Responsabledomaine construction durable

Membres liés au MO:

- M. Pascal Widmer, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DIAD Architecte, Chef de projet

Organisateurs:

- M. Pascal Widmer, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DIAD Architecte, Chef de projet
- Mme Sabrina Bani, Transphère Consult SA AMO

Spécialistes-conseil:

- M. Hemann Olivetta, Ingénieur électricité, Lausanne
- M. Fillietaz, Etat de Vaud, DEIEP-DGIP-DIAD Administrateur DAO - BIM manager

Conditions de participation:

- Engagement sur l'honneur
- Être titulaire d'un diplôme délivré soit par l'une des Ecoles polytechniques fédérales suisses (EPF), soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme reconnu équivalent
- Être inscrit au registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) au niveau A ou B (le niveau C étant exclu)
- La moyenne du chiffre d'affaires des trois dernières années du concurrent dans le domaine de la prestation objet du présent AO doit être supérieure à deux fois la valeur annuelle moyenne du mandat

Critères d'aptitude:

1. Les conditions de participation mentionnées au chapitre 3 doivent être intégralement remplies.
2. Références suffisantes : obtention de la note minimale de 2,5 pour le critère 5 (références du concurrent, cf. chap.4.6).

Critères d'adjudication / de sélection:

1. Prix 20%
 - 1.1 Montant de l'offre financière en rapport avec le cahier des charges R1 20%, méthode T200
2. Organisation pour l'exécution du marché 33%
 - 2.1 Nombre d'heures nécessaires et/ou adéquation des prestations offertes pour l'exécution du marché R5 6%
 - 2.2 Nombre, planification et disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché R6 12%
 - 2.3 Qualification des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché R9 15%
3. Qualités techniques de l'offre 30%
 - 3.1 Compréhension des enjeux R13a 15%
 - 3.2 Méthodologie et démarche proposées R13b 15%
4. Organisation de base du concurrent 7%
 - 4.1 Organisation qualité du concurrent pour satisfaire les exigences du client Q1 2%
 - 4.2 Contribution du concurrent au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) Q5 5%

5. Références du concurrent 10%

5.1 Références de services liés à la construction Q6 10%

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix:

Pas d'indemnité

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et correctes.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

-

Observations de l'OMPr:

- Pour des raisons de confidentialités relatives au marché, le cahier des charges détaillé et les annexes à rendre ne sont transmis par l'organisateur qu'après réception d'une déclaration de confidentialité signée par le soumissionnaire. Pour cette raison, l'OMPr n'est pas en mesure de vérifier les potentiels manques dans ces documents.
- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.
- Enfin, l'OMPr se réjouit que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage bénéficie d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

Évaluation de l'OMPr:



sia

société suisse des ingénieurs et des architectes
coordination romande

CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes